VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 12

AGREMENT "CENTRE SOCIAL" DES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE GERES PAR LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Rapporteur : Monsieur Simon POURRET

La Municipalité a engagé en 2014 un renouvellement de ses politiques publiques dans le champ de la cohésion sociale et de la solidarité urbaine, en souhaitant être à l'écoute des besoins des habitants et des acteurs, et positionner les services de la Ville dans un rôle de développement social en proximité. Dans ce sens, la Direction du Développement Social et Urbain (DDSU) a été créée en 2016, avec pour mission de mettre en œuvre les politiques publiques communales de développement social (dans les quartiers prioritaires), de démocratie participative, de santé et de jeunesse.

Les actions de développement social dans les quartiers prioritaires s'organisent en trois équipes, positionnées chacune d'entre elle sur un territoire (nord, Centre-Gauthière et sud), incluant cinq équipements de proximité (Maisons de quartier) et deux Missions jeunesse. Présentes en proximité, les équipes territoriales accompagnent les initiatives des habitants et des acteurs, contribuent aux côtés de la Métropole au déploiement des projets de renouvellement urbain, agissent en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, interviennent en partenariat sur les questions de prévention de la délinquance (déploiement du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles), … . Les axes prioritaires portés par les équipes territoriales se déclinent autour de six programmes d'action : volet social du projet DEMOS, dynamisation des espaces publics, accompagnement de la parentalité, accompagnement des réussites, jardins partagés, transition numérique.

Volontariste en matière de politique publique de cohésion sociale, la Ville de Clermont-Ferrand a donc été sensible à la sollicitation de la CAF du Puy-de-Dôme au sujet de l'avenir de ses deux centres sociaux actuellement en activité sur les quartiers nord et la Gauthière. En effet, la CAF 63 qui a renouvelé les projets de ces deux centres sociaux jusqu'en 2019, a annoncé qu'elle les fermerait en 2020, n'ayant plus la vocation de gérer directement ce type d'équipement, mais d'en assurer seulement le financement.

La circulaire CNAF du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale, précise les missions principales d'un Centre social :

Le centre social est un équipement de quartier à vocation sociale globale : Accessible à l'ensemble de la population d'une zone géographique de vie sociale, le centre social est un équipement de proximité à caractère généraliste. Il prend en compte l'ensemble des composantes de la population et des aspirations des habitants. Par sa fonction d'animation à la fois globale et locale, il vise la participation du plus grand nombre à la vie locale, en accordant une attention particulière aux familles et personnes confrontées à des difficultés sociales, économiques, culturelles… .

Le centre social est un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle : Le centre social offre en particulier aux familles, aux enfants, et aux jeunes un lieu d'accueil, de rencontre et d'information, ainsi que des activités destinées à faciliter leur vie quotidienne, à les soutenir dans

leur relation et rôle parentaux, à leur permettre de mieux maîtriser leurs conditions de vie économique et sociale. En ce sens, il est un relais de l'action sociale familiale… .

Le centre social est un lieu d'animation de la vie sociale : Le centre social suscite la participation et l'initiative des usagers et des habitants à la définition des besoins, à l'animation locale, aux prises de décision les concernant.

Le centre social est un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices : Compte tenu de son caractère généraliste, le centre social initie à une action sociale concertée et négociée avec les différents acteurs locaux. La concertation vise à mettre en commun des éléments de connaissance des besoins des habitants, des potentialités et des ressources locales.

Se reconnaissant dans les objectifs et les modalités d'intervention du centre social décrits dans la circulaire citée plus haut, et après étude technique et financière dans le cadre d'un dialogue de qualité avec la CAF 63, la Ville de Clermont-Ferrand entend conduire les démarches nécessaires pour obtenir les agréments « centre social » pour ses équipements de proximité (Maisons de quartier). Cette labellisation, soutenable sur le plan financier, grâce notamment à une augmentation des prestations de services de la CAF, permet d'accélérer les transformations engagées depuis 2014 dans le positionnement des équipements de proximité comme outils de développement social. Elle permet aussi de renforcer le positionnement de la Ville comme animatrice de son territoire, en mobilisant les habitants et les partenaires.

La Ville entend engager la transformation de ses équipements de proximité en centre social en suivant trois principes clairs :

Une « couverture » de tous les Quartiers Prioritaires de la Ville

- Un centre social au Nord (mise en réseau des 3 Maisons de quartier actuelles) à partir de 2020
- Un centre social au Sud (mise en réseau des 2 Maisons de quartier actuelles) à partir de 2021
- Un espace de vie sociale à la Gauthière à partir de 2021

L'intégration de personnel mis à disposition par la CAF dans les équipes de développement social de la Ville, pour soutenir la démarche, diversifier les compétences et renforcer les interventions en direction des habitants

- 5,2 ETP mis à disposition jusqu'au 31 décembre 2023
- Une baisse progressive entre 2024 et 2029 des ETP mis à disposition par la CAF
- Fin des mises à disposition en 2030

Le respect de la contrainte budgétaire

- Une augmentation raisonnée des charges
- Des créations de postes échelonnées sur 11 ans (au fur et à mesure de la fin des mises à disposition) pour compenser l'arrêt progressif des mises à disposition CAF
- Un développement des recettes de fonctionnement (plus de 200 000 € par an en moyenne).

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires auprès de la CAF du Puy de Dôme afin d'obtenir les agréments « centre social » pour les équipements de proximité gérés par la Ville, dans le respect des principes énoncés dans la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les futures conventions de mise à disposition du personnel CAF,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire afin d'obtenir les agréments « centre social ».

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 JUIN 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint(e)

Simon POURRET